

NEERINCKX Timmy

Van: SECRÉTARIAT COMMUNAL
Verzonden: zaterdag 22 november 2014 10:04
Aan: ROSSIGNOL Philippe; COLOT Jean-Marie; RIGA Vincent; RIGUELLE Joël; TELLIER Stéphane; TEMPELHOF Pierre; VANDE WEYER Marc; VANDEN BREMT Agnès; VANDER MYNSBRUGGE Michaël
CC: GYSEN Sébastien; NEERINCKX Timmy ; VAN SPAENDONK Rudy; DE TAEVERNIER Sonia
Onderwerp: TR: Interpellation 5

De : ConsCom FDFBSA [<mailto:conscomfdfbsa@gmail.com>]
Envoyé : vendredi 21 novembre 2014 15:53
À : SECRÉTARIAT COMMUNAL ; DUPONT Monique
Objet : Interpellation 5

BERCHEM Ste AGATHE SINT-AGATHA BERCHEM
24 -11- 2014
N°

Bourgm/Burgem.	
Echevin/Schepen	
College	
Cabinet/Kabinet	
Gem. Secret. Comm.	
Sec.	<input checked="" type="checkbox"/>
HRM	
RP/PR	
Prevent	
Informatique/-ca	
Juriste/Jurist	
SIPP/IDBP	
Recev./Ontvang.	
Financ.	
SCAD	
Pop./Bev.	
TP/OW	
UEP/SLP	
Jeun./Jeugd-Geners	
Sport	
Particip.	
Ens./Onderw.	
Commerce/Handel - Festiv.	
CPAS/OCMW	

A l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins

Avenue Roi Albert 33

1082 Berchem-Saint-Agathe

Concerne : Conseil communal du 27 novembre 2014

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous mon interpellation "Redynamisation de l'activité commerciale en collaboration avec Atrium et attitude du Collège concernant la concurrence du "Dansaert Retail Park" de Dilbeek".

Je vous remercie de bien vouloir soumettre cette interpellation à l'attention du prochain Conseil pour suivi ad hoc.

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas Stassen

Conseiller communal

-

Je vous prie de trouver mon interpellation suivante.

Objet :

Question "Redynamisation de l'activité commerciale en collaboration avec Atrium et attitude du Collège concernant la concurrence du "Dansaert Retail Park" de Dilbeek"

Le Collège aurait établi une convention avec l'Agence Régionale Atrium en 2013 en vue d'une collaboration pour susciter un nouveau dynamisme commercial dans les noyaux commerciaux de Berchem.

Le Collège peut-il nous informer si une initiative concrète a pu être menée depuis lors, notamment en termes d'études de l'offre et de la demande commerciales, d'établissement d'une stratégie de développement urbanistique de redéploiement du commerce et d'initiatives ponctuelles propres à soutenir cette redynamisation du commerce locale de proximité à laquelle le bourgmestre déclare s'attacher ?

Par ailleurs, le Collège est saisi ce 18 février 2014 d'un courrier du SPF Economie « invitant la Commune à faire valoir ses objections au sujet d'une demande d'autorisation socio-économique pour l'implantation d'un nouveau complexe commercial Dansaertlaan à Groot-Bijgaarden, à quelques centaines de mètres de Berchem (sic) » (PV de séance du Collège du 11.03.2014)

Il est noté dans ce PV que la N.V. Dansaert Retail Park a déposé auprès de la Commune de Dilbeek une demande de permis d'urbanisme et d'environnement le 18 décembre 2013 ; que ces dossiers ont été soumis à une enquête publique de 30 jours à dater du 21 janvier 2014 (alors qu'ils n'auraient pas été dûment portés à la connaissance de la Commune de Berchem).

Les agents du Service de l'Urbanisme berchemois ont fait valoir les remarques de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe devant le Comité socio-économique national pour la Distribution qui a émit un avis négatif en date du 26 février 2014.

Le Conseil communal de Berchem n'a pas été saisi d'une habilitation du Collège d'agir dans ce dossier au Conseil d'Etat. La Commune a-t-elle fait le nécessaire pour introduire un recours contre les permis d'environnement et d'urbanisme délivrés par la Commune de Dilbeek malgré le non respect des obligations de concertation avec sa Commune voisine de Berchem ? Dans l'affirmative, qu'en est-il de la situation juridique du dossier. Dans la négative, quels motifs justifieraient l'attitude du Collège de s'abstenir d'ester en Justice alors que, je cite, « ce projet (...) représente une menace directe pour l'économie berchemoise » et plus encore « un projet assurément dangereux pour Berchem qui se situe en plein dans la zone de chalandise de ce projet et n'en tirera que des désavantages » ? (PV de séance du Collège du 11.03.2014)

Nicolas Stassen
Conseiller communal
0496471061